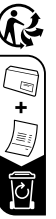




CIC FIGEAC

7 AVENUE FERNAND PEZET 46100 FIGEAC

05 65 10 60 70 FAX 05 65 50 73 19 19323@cic.fr BIC : CMCIFRPP



10057
19323

FOURNIL D'ASSIER
510 ROUTE DE GALIOT DE GENOUILLA
46320 ASSIER

RECAPITULATIF MENSUEL DES FRAIS D'ENCAISSEMENT PAR CARTES

01 octobre 2024 - 31 octobre 2024

C/C Contrat Pro Global n° 00020221003 EUR

TITULAIRE(S) : FOURNIL D ASSIER

Ce relevé est envoyé mensuellement. Si vous le recevez par courrier postal, vous pouvez opter pour un format électronique.

Parlez-en à votre conseiller.

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
PAIEMENTS DE PROXIMITE AVEC CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	91	2 166,20	10,90	9,337200
Cartes de débit	71	1 215,90	6,13	2,431800
Cartes de crédit	16	274,55	1,39	0,823650
Cartes commerciales	4	675,75	3,38	6,081750
Visa	5	35,90	0,19	0,081100
Cartes de débit	4	26,60	0,14	0,053200
Cartes de crédit	1	9,30	0,05	0,027900
MasterCard	2	12,40	0,06	0,027500
Cartes de débit	1	9,70	0,05	0,019400
Cartes de crédit	1	2,70	0,01	0,008100
PAIEMENTS DE PROXIMITE SANS CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	1 836	16 125,13	81,54	37,773070
Cartes de débit	1 490	12 764,60	64,53	25,529200
Cartes de crédit	309	3 000,15	15,19	9,000450
Cartes commerciales	37	360,38	1,82	3,243420
Visa	293	2 353,10	13,31	6,422600
Cartes de débit	184	1 461,75	7,37	2,923500
Cartes de crédit	84	673,85	3,47	2,021550
Cartes commerciales	15	128,80	0,65	1,277150
Cartes hors Espace Economique Européen	10	88,70	1,82	0,200400

<<Suite au verso>>

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
MasterCard	78	656,00	5,22	2,160830
Cartes de débit	51	362,05	1,81	0,768980
Cartes de crédit	12	184,80	0,95	0,554400
Cartes commerciales	8	44,40	0,24	0,666000
Cartes hors Espace Economique Européen	7	64,75	2,22	0,171450
TOTAL	2 305	21 348,73	111,22	55,802300

(*) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française

Contrat n° 7583965 du 29/11/2022 : Conditions particulières en vigueur du 19/11/2023

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation (extrait des conditions générales d'adhésion au système de paiement)

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les conditions particulières.

L'Accepteur d'une part, l'Acquéreur d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Important : Ce document n'est pas une facture.

Il s'agit d'un récapitulatif des commissions perçues au titre de vos encaissements cartes bancaires.

(**) La commission commerçant, outre l'interchange, inclut également l'ensemble des coûts de traitement.

L'interchange est la commission payée par la banque du commerçant à la banque du porteur de la carte.

Ce qui change en 2024 pour vos terminaux de paiement :

- Paiement en sans contact possible pour les montants supérieurs à 50€ avec saisie du code confidentiel sur le terminal, sans insertion de la carte.

- L'ordre d'impression des tickets est modifié, le ticket commerçant sera désormais imprimé en premier.

Le passage en caisse sera facilité, avec un paiement plus rapide et toujours aussi sécurisé.